



Pour améliorer la vie des salariés, des retraités et de la jeunesse : Ni extrême-droite, ni MACRON !

Durant ces 5 dernières années MACRON a mis en place des mesures de régressions sociales violentes : Casse du code du travail, de la SNCF, des services publics, de l'assurance chômage... La crise sanitaire a démontré l'état lamentable de notre hôpital public.

MACRON n'a cessé d'utiliser la force en imposant des lois liberticides : secret des affaires, loi sécurité globale, loi contre le séparatisme, Passe Sanitaire et obligation vaccinale sont autant de coups de force contre la démocratie.

La répression contre notre syndicat et le mouvement des gilets jaunes a été d'une violence inouïe et celle contre les militants syndicaux s'aggrave face à un patronat qui se sent pousser des ailes sous l'ère MACRON.

Et pour cause, les riches se sont encore plus enrichis, les entreprises du CAC40 ont battu des records de profit durant ce quinquennat.

L'aggravation des inégalités, la pression sur les salaires, la dévaluation des retraites et des minima sociaux, favorisent la montée des idées d'extrême droite ou de droite extrême comme cela fut le cas dans le passé.

MACRON a été confronté à la résistance lors de sa réforme avortée du système des retraites en 2020 sous la forme d'un large mouvement de grève et de manifestations.

Mais, fort de la conviction qu'une bonne partie des français s'abstiendra, il a préparé l'élection présidentielle pour qu'elle se résume à un match entre lui et l'extrême droite.

Il annonce son programme, la poursuite de la remise en cause de toutes les conquêtes sociales avec en ligne de mire le recul de l'âge de départ en retraite à 65 ans comme mesure phare.

Pour la Commission Exécutive de l'Union Locale CGT de TOULON, le choix n'est pas entre MACRON et l'extrême droite.

Les salariés, privés d'emplois et retraités peuvent et doivent exprimer d'autres choix en allant voter le 10 avril 2022

Pour l'emploi

**Pour l'augmentation des salaires,
des pensions, des minima sociaux**

Pour la retraite à 60 ans à taux plein